

# CONSEIL MUNICIPAL

*Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T*

## COMPTE-RENDU

*de la séance du vendredi 27 novembre 2020*

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	19

---

**Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :**

CAEL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu, MELINE Nadia, MOUGEOLLE Gilles, THIERY Elisabeth, LEJAL Fabienne, BARADEL Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, FERRY Bertrand, HERRY Nicolas, REDELSPERGER Cathy, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric, MATHIEU Elodie.

**Absents excusés (procurations) :**

**Absent(es) excusé(es) :**

**Absent(es) non excusé(es) :**

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 10 ;

**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020**  
**20 h 00**

- Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2020 ;

**Intercommunalité**

- Désignation des délégués de la Commune auprès de la commission syndicale de gestion de biens indivis de l'ancienne perception ;

**Urbanisme**

- Approbation d'une convention avec la CA de Saint-Dié des Vosges pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols ;

**Patrimoine communal**

- Acquisition de la parcelle cadastrée n° 001 section D ;

**Finances locales**

- Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement d'un pumtrack et d'un espace pour la pratique des sports de glisse urbaine ;
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement de nouveaux sanitaires dans le bâtiment scolaire ;
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement d'une liaison douce et la réalisation d'un trottoir route de Ruxurieux ;
- Proposition d'abattement sur le montant des frais de scolarité facturés aux Communes extérieures ;
- Décision modificative budgétaire n° 1 « Budget forêt sectionale » ;
- Décision modificative budgétaire n° 1 « Budget communal » ;

**Commande publique**

- Signature du marché pour l'aménagement de nouveaux sanitaires dans le bâtiment scolaire ;
- Signature du marché pour la réfection du bardage et des façades du pôle culturel ;

**Exercice des mandats locaux**

- Proposition de règlement intérieur ;

**Questions diverses**

**Désignation du secrétaire de séance : Madame Sylvie ROBIN.**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/01 – Désignation des délégués de la Commune auprès de la Commission de gestion de biens indivis « Bâtiment de l'ancienne perception ».**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** les statuts de la Commission Syndicale perception, notamment en ce qui concerne le nombre de représentants des communes membres ;

Considérant qu'il doit être désigné deux délégués titulaires représentant la commune de Corcieux ;

Après avoir enregistré les candidatures de MM. Jean-Yves PENTECOTE et Gilles MOUGEOLLE ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**DÉSIGNE** Monsieur Jean-Yves PENTECOTE et Monsieur Gilles MOUGEOLLE comme délégués titulaires auprès de la Commission syndicale de gestion de biens indivis « Perception ».

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/02 – Approbation d’une convention avec la CA de Saint-Dié des Vosges pour l’instruction des autorisations d’occupation des sols.**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l’urbanisme ;

**VU** les statuts de la Communauté d’agglomération de Saint-Dié des Vosges ;

**VU** la délibération en date du 28 octobre 2016 approuvant la signature d’une convention avec la Communauté d’agglomération de Saint-Dié des Vosges pour l’instruction des autorisations d’occupation et d’utilisation des sols ;

**VU** le projet de convention proposée ;

Considérant que cette convention conclue pour une durée de trois ans arrive à échéance et qu’il convient de la renouveler ;

Entendu l’exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L’UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention présentée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et le charge de l’exécution de la présente délibération ;

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/03 – Acquisition de la parcelle section D N° 0001.**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune ne dispose plus de parcelles disponibles sur le lotissement des Prés de l'Épine ;

Considérant que la Commune est propriétaire de deux parcelles sur le secteur de la croix Égligne et que l'aménagement d'un nouveau lotissement nécessite de disposer d'une réserve foncière suffisante ; que Mmes Carine MARTIN et Michèle MARTIN sont propriétaires de la parcelle cadastrée n° 001 section D (zone UB) d'une superficie de 4 600 m<sup>2</sup> ; que cette parcelle est déjà constructible, accessible et simple à viabiliser ; que les propriétaires ont exprimé leur accord pour la cession de cette parcelle au prix proposé de 18.50 € / m<sup>2</sup> ;

Les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

Il est proposé au Conseil d'acquérir cette parcelle selon les modalités précitées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À 18 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée 0001 section D d'une surface de 4 600 m<sup>2</sup> au prix de 18.50 € / m<sup>2</sup> ;

**DIT** que frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/04 – Demande de subvention pour l'aménagement d'un espace pour la pratique des sports de glisse urbaine.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil municipal a inscrit au budget 2020 l'aménagement d'un pumptrack et d'un espace pour la pratique des sports de glisse urbaine ; que ce projet est estimé à 251 970 € HT ; qu'il est susceptible d'être financé par l'Etat, le Conseil régional Grand Est et le Conseil départemental des Vosges ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement présenté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour ces travaux auprès de l'Etat, au titre de la DETR, du Conseil régional Grand Est et du Conseil départemental des Vosges ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/05 – Demande de subvention pour l'aménagement de nouveaux sanitaires dans le bâtiment scolaire.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil municipal souhaite aménager des sanitaires accessibles au sein du bâtiment de l'école élémentaire ; que le montant des travaux est estimé à 86 156.38 € HT ; qu'il est susceptible d'être financé par l'Etat, le Conseil régional Grand Est et le Conseil départemental des Vosges ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement présenté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ces travaux auprès de l'État, au titre de la DETR, du Conseil régional Grand Est et du Conseil départemental des Vosges ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/06 – Demande de subvention pour l'aménagement d'une liaison douce et la réalisation d'un trottoir route de Ruxurieux.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil municipal souhaite favoriser le déplacement des piétons et aménager des itinéraires sécurisés et des liaisons douces ; que le projet présenté est estimé à 298 000 € HT ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement présenté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour ces travaux auprès de l'Etat, au titre de la DETR, du Conseil régional Grand Est et du Conseil départemental des Vosges ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/07 – Proposition d'abattement sur le montant des frais de scolarité facturés aux communes extérieures.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération en date du 31 juillet 1998 décidant la mise en place d'un abattement de 30 % sur le montant des frais de scolarité facturés aux Communes extérieures ;

Considérant l'augmentation des frais fixes liés au fonctionnement du service et l'évolution des effectifs ; que la commission Affaires scolaires propose de porter cet abattement à 35 % ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** de porter à 35 % l'abattement pratiqué sur le montant des frais de scolarité facturés aux Communes extérieures ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/08 – Décision modificative budgétaire n° 1 « Budget forêt sectionale ».**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

**VU** la délibération du 10 juillet 2020 relative au vote du budget forêt sectionale ;

Considérant qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire afin de procéder à des régularisations comptables ;

Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Dépense de fonctionnement - article 002 : - 2 993.61 €

Dépense de fonctionnement - article 60633 : + 2 993.61 €

Recette d'investissement - article 1068 : - 2 993.61 €

Recette d'investissement - article 1323 : + 5 993.61 €

Dépense d'investissement - article 2128 : + 3 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTÉ** la décision modificative telle que présentée au Conseil.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/09 – Décision modificative budgétaire n° 1 « Budget communal ».**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

**VU** la délibération du 10 juillet 2020 relative au vote du budget principal ;

Considérant qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire afin d'inscrire la réalisation d'investissements non prévus lors du vote du budget et de procéder à des régularisations comptables ;

Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Dépense de fonctionnement - article 673 : + 1 000 €

Dépense de fonctionnement - article 6232 : - 1 000 €

Dépense de fonctionnement - article 6413 : + 15 000 €

Dépense de fonctionnement - article 022 : - 15 000 €

Dépense d'investissement - article 261 : + 16 €

Dépense d'investissement - article 2315 (opérat° 111) : - 16 €

Dépense d'investissement - article 2138 (opérat° 113) : + 12 710 €

Dépense d'investissement - article 2138 (opérat° 125) : + 1 380 €

Recette d'investissement - article 2031 : + 14 090 €

Dépense d'investissement - article 2188 (opérat° 104) : + 767 €

Recette d'investissement - article 2762 : + 767 €

Dépense d'investissement - article 21312 (opérat° 114) : + 100 000 €

Dépense d'investissement - article 21318 (opérat° 115) : + 40 000 €

Dépense d'investissement - article 2315 (opérat° 117) : - 140 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée au Conseil.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/10 – Signature du marché pour l'aménagement de nouveaux sanitaires dans le bâtiment scolaire**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code des marchés publics ;

**VU** l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux approuvé par le Conseil municipal le 2 octobre 2015 ;

Considérant le projet d'aménagement de nouveaux sanitaires dans le bâtiment de l'école élémentaire ;

Considérant les résultats de la procédure de mise en concurrence effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre et la proposition de M. le Maire d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>
1	Menuiseries extérieures	COUVAL	22 176.00 € HT
2	Plâtrerie	PPG	15 300.10 € HT
3	Carrelage, faïences, sols souples	SOLVOSGES	10 236.30 € HT
4	Menuiseries intérieures	VAXELAIRE	6 021.00 € HT
5	Plomberie, sanitaire, chauffage	THEISEN	17 257.20 € HT
6	Peinture	SAS BALTHAZARD	6 293.56 € HT
7	Electricité	Daniel GERARD	8 872.22 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** d'attribuer les marchés tel que présenté ci-avant :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants et le charge de l'exécution de la présente délibération.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/11 – Signature du marché pour la réfection du bardage et des façades du pôle culturel.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code des marchés publics ;

Considérant le projet de réhabilitation du bâtiment du pôle culturel ; qu'il convient d'assurer la pérennité de ce bâtiment caractéristique de la reconstruction ;

Considérant les résultats de la procédure de mise en concurrence effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre et la proposition de M. le Maire d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant</b>
1	Bardage	CLAUDEL	17 517.20 € HT
2	Ravalement de façades	BOVÉ	15 393.22 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** d'attribuer les marchés tel que présenté ci-avant ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants et le charge de l'exécution de la présente délibération.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2020/08/12 – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.**

**VU** l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur ;

Considérant que les dispositions du règlement intérieur sont destinées à organiser les travaux du Conseil municipal et de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante ; qu'il complète les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et s'impose aux membres du Conseil qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit ;

Considérant le projet de règlement intérieur présenté et les débats au sein de l'assemblée ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le règlement intérieur tel que modifié et annexé à la présente délibération ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré  
le 27 novembre 2020  
Ont signé : tous les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'état des demandeurs d'emploi :

Population	Nombre de demandeurs au 15 septembre 2020	Nombre de demandeurs au 15 novembre 2020	Variation en %
Hommes	51	52	1,96%
Femmes	52	50	-3,85%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>-0,97%</b>
Indemnisables	80	78	-2,50%
Non-indemnisables	23	24	4,35%

Ainsi que les décisions prises dans le cadre des droits de préemption :

Acquéreur		Section N° Parcelle	Adresse	Surface	Prix	Décision de la commune
Nom	Adresse					
Mme Marie-Agnès VINCENT	798 route de Paris 54200 ECROUVES	C N°1137 - 1/5 indivis C N°1139	18 Route de Granges	1698 m <sup>2</sup>	227 000 € (+frais d'acte notarié)	pas de préemption
M. Ludovic HECKY et Mme Léa NOWACZYK	4 Rue des Blés 68190 ENSISHEIM	C N° 1167	Allée des Thilles	258 m <sup>2</sup>	106 000 €	pas de préemption
M. Quentin BOULAY	52 Haut Vinot 88640 JUSSARUPT	A N° 1395	134 Rue des Myrtilles	1380 m <sup>2</sup>	125 000 €	pas de préemption
M. Amaury TRIFFAULT et Mme Jennifer NICOLAS	982 rue de la Mouchette 24440 BOURGNAC	AC N° 51	22 Rue Henry	384 m <sup>2</sup>	106 000 €	pas de préemption
Entreprise Broglio	321 Rue du 31ème BCP	A N°663- 2007	321 rue du 31ème BCP	13 537 m <sup>2</sup>	120 000 €	pas de préemption
Mme Nadia MELINE	40 Neuné 88430 VIENVILLE	A N° 2123- 2126	31 rue les Voyaux	906 m <sup>2</sup>	230 000€ (+15 000€ mobilier meublant)	pas de préemption

Il présente le courrier de l'Etablissement Français du sang qui remercie la municipalité pour les moyens mis à disposition à l'occasion de la dernière collecte et remercie les 55 donateurs qui se sont mobilisés. On notera l'augmentation de 27 % de la participation.

Mme Hélène MAHEU informe l'assemblée de la distribution du livre jeunesse aux enfants de l'école ainsi que de friandises achetées auprès de Façon'ange. Elle fait un point sur les mercredis récréatifs qui accueillent chaque semaine 16 enfants, sur le changement de

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

prestataire pour l'entretien des locaux de l'école qui sera désormais confié à la société SNIMI. Elle indique également que la commission travaille sur un projet de chèque culture, sport, loisir qui sera soumis à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

Mme Elodie MATHIEU demande s'il est possible d'avoir un comparatif sur le coût du nettoyage lorsqu'il est réalisé par un prestataire extérieur ou par du personnel communal.

Mme Nadia MELINE fait le point sur octobre rose, les actions engagées par le CCAS et les dossiers en cours :

- Les cartons de remerciement pour octobre rose ont été distribués,
- Un chèque global sera remis à la ligue contre le cancer la semaine prochaine,
- Les bons cadeaux des aînés ont été distribués par les membres du CCAS,
- Des coffrets seront remis aux résidents de l'EHPAD ainsi que des dessins réalisés par les enfants de la garderie,
- La cérémonie du 5 décembre (hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie) sera organisée en comité restreint,
- De nouvelles illuminations ont été réalisées rue d'Alsace et rue Henry,
- La boîte aux lettres du père Noël sera mise en place du 1<sup>er</sup> au 13 décembre, une réponse sera adressée à chaque enfant,
- Dans le cadre du nouveau confinement le dispositif de veille des personnes vulnérables a été remis en place,
- Des contacts réguliers ont lieu avec les bailleurs sociaux afin de faire le point sur les problèmes rencontrés par leurs locataires,

M. Gilles MOUGEOLLE informe les conseillers que l'ensemble des acteurs économiques de la Commune ont été destinataires d'un courrier relayant les informations utiles qui nous sont communiquées par les services de l'Etat, et notamment la plateforme de vente en ligne Locappy.

Il indique que la commission n'a pas souhaité donner suite à la proposition d'acquisition des parcelles forestières situés sur le secteur de la Mongade. Il présente le travail en cours sur la réalisation de sentiers thématiques sur le secteur de Hennefête.

M. Jean-Yves PENTECOTE fait le point sur les travaux en cours dans le cadre du programme voirie 2020 et la première tranche de travaux en cours pour la modernisation du parc d'éclairage public : la bascule a été faite entre les anciens et les nouveaux candélabres, les paliers seront prochainement mis en place, la dépose des mâts aura lieu semaine prochaine.

M. Frédéric BRABANT demande s'il est possible d'installer un radar pédagogique route de la Houssière. M. Jean-Yves PENTECOTE répond qu'il est possible de déplacer le radar dont nous disposons et que cela pourra être réalisé.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

M. Matthieu COLLIN indique que les rencontres avec la Belgique ont dû être reportées en raison du contexte sanitaire, que le catalogue du pôle culturel va être mis en ligne et offrir la possibilité d'effectuer des réservations par internet.

L'office de tourisme intercommunal travaille sur la création d'un nouveau site internet, de guides thématiques, d'une mascotte, le développement du vélo et la mise en place d'un explore game sur plusieurs Communes du territoire. En février 2021, un reportage sur l'agglomération de Saint-Dié des Vosges sera diffusé dans le magazine « Echappées belles » sur France 5.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du dernier Conseil communautaire de l'agglomération et de investissements conséquents présentés, notamment au sujet de « la boussole ».

Concernant la recherche de médecins, de nombreux contacts positifs sont en cours et devraient permettre de concrétiser prochainement l'installation d'un cabinet de médecins généralistes.

Enfin, il informe l'assemblée qu'il a contacté la préfecture dans le cadre des difficultés d'obtention des cartes grises des véhicules préparés par le garage Corcieux Autos Concept.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 00 h 15.**

Le Secrétaire de séance  
Sylvie ROBIN



Le Maire  
Christian CAËL

